



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

N° 2022 0134

Nombre en Membres : 15
En exercice : 12
Ont pris part à la délibération 11
Procurations : 03
Date de convocation : 16 septembre 2022
Date d'affichage : 16 septembre 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier CHENU, Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Robert LEVY, Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE, Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS).

Secrétaire : Florian SOUVY

Objet : Vente d'un délaissé de terrain au lotissement « les Maillets » - M. et Mme MABON Allan

CONSIDERANT la demande de M. et Mme MABON Allan d'acquisition d'un délaissé de terrain sis au lotissement « les Maillets » d'une superficie de 60 m² ;

CONSIDERANT que cette opération permettra la réalisation de places de parking pour M. et Mme MABON Allan,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE, la vente d'un délaissé de terrain au lotissement « les Maillets » à M. et Mme Allan MABON, d'une superficie de 60 m² au prix de vente de 60€/m².

DIT que les frais de notaire seront exclusivement à la charge de M. et Mme Allan MABON ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette vente.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes

Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

René RUFFIER LANCHE



MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE